

D E C R E T N° 64/51 du 13.05.81 à 30 mois  
/NME-SGMME portant promotion/ au  
titre de l'année 1981, des Ingénieurs des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

C I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

DFP

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

DGB

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

DCF

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1981 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 64/373 /NME-SGMME du 13/4/81... portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : - Sont promus au 2ème échelon de leur grade au titre de l'année 1981, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent ACC. néant.

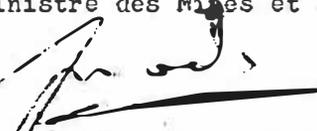
- Messieurs : - MAGNOUNGOU-MAKAYA Jean Nicaise.....P/C du 02.05.82(Rech.Scient.)
- MAKAYA Jean François.....P/C du 23.03.82(Rech.Scient.)
- NGAMBOU Marcel.....P/C du 22.05.82(Rech.Scient.)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

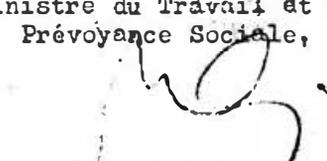
Brazzaville, le 24 Mai 1984

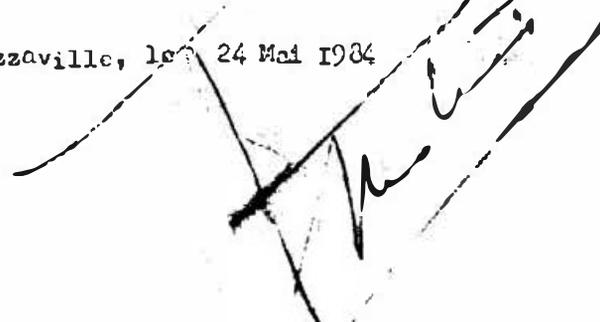
Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie

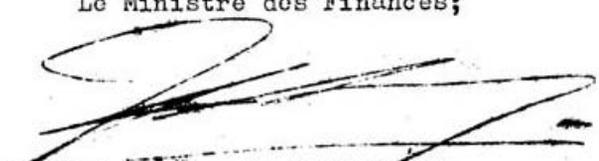
  
Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MANSIONA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GCMA.-

Le Ministre des Finances;

  
Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....1
- DGTFE.....2
- DFP.....2
- DGE.....3
- DCF.....2
- MINI-FINANCES.....2
- MME.....2
- SGMME.....3
- SGG/EC.....3
- RECH.SCIENT.....2
- INTERESSES.....6
- DOSSIERS.....6/38.-